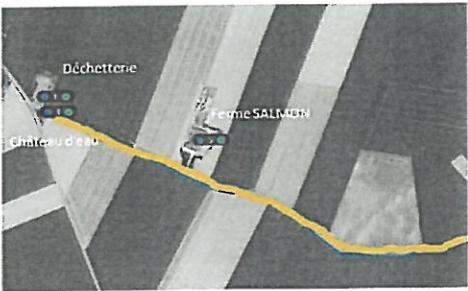


## Commune d'AILLY-SUR-NOYE

### Conseil Municipal du 15 mars 2023

### Extrait du registre des délibérations

n° 2023-03-15-14

<p>Date de la convocation</p> <p><b>08/03/2023</b></p>	<p>L'an deux mil vingt trois, le quinze mars à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Pierre DURAND, Maire de la Commune.</p>
<p>Convoqués : 23</p> <p>Présents : 18</p> <p>Représentés : 4</p> <p>Absents : 1</p>	<p><b>Étaient présents :</b> Mesdames et Messieurs, Pierre DURAND, Christine BOURDELLE, Nicolas BLIN, Jean LECOINTE, Catherine CATHELY WANTIEZ, Maryse-Corinne ROSE, Edith DELBEY, Annie COCHET, LEROY, Patrick BERMOND, Richard BENOIT, Sonia DOUAY, Anne-Marie LATEUR, Céline TAMPIGNY (arr. 20h04), Vincent DAINE, Frédéric PINOIT, Paolo MARCELO, Marylène FRANZ</p> <p><b>Étaient représentés :</b> Pascale GIRARD par Pierre DURAND, Sébastien VILLAIN par Catherine CATHELY-WANTIEZ, Marie-Hélène MARCEL par Marylène FRANZ, Karine PAGEAU par Paolo MARCELO</p> <p><b>Étaient absents :</b> Tristan ROUSSEL DASSONVILLE</p> <p>Monsieur Jean-Noël LECOINTE est désigné secrétaire de séance</p>
<p><b>OBJET :</b></p> <p>Patrimoine</p> <p>Dénomination de voiries communales</p> <p>Adressage</p>	<p>Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre du déploiement de la fibre optique et par délibération du 29 septembre 2021, le conseil municipal a validé le principe de procéder au nommage et au numérotage des voies et lieux-dits de la commune, et autorisé l'engagement des démarches préalables à leur mise en œuvre.</p> <p>Suite au travail d'adressage réalisé, il convient de nommer des voiries communales.</p> <p>Il est proposé de nommer les voiries de la façon suivante :</p> <div style="display: flex; justify-content: space-around;"> <div data-bbox="488 1193 1007 1659"> <p style="text-align: center;"><u><b>Chemin d'Altforweiler</b></u></p>  </div> <div data-bbox="1007 1193 1506 1659"> <p style="text-align: center;"><u><b>Route de Merville</b></u></p>  </div> </div> <div style="display: flex; justify-content: space-around; margin-top: 10px;"> <div data-bbox="488 1659 1007 2188"> <p style="text-align: center;"><u><b>Chemin de RAINEVAL bas</b></u></p>  </div> <div data-bbox="1007 1659 1506 2188"> <p style="text-align: center;"><u><b>Chemin de RAINEVAL haut</b></u></p>  </div> </div>

Suite et fin délibération n°2023-03-15-14



**LE CONSEIL MUNICIPAL**

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide :

- D'adopter les dénominations de voiries suivantes :

- Chemin d'Altforweiler ;
- Route de Merville ;
- Chemin de RAINEVAL bas ;
- Chemin de RAINEVAL haut ;
- Ruelle des près aux RIGOLLES ;
- Route d'HAINNEVILLE.

-D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents relatifs à l'aboutissement de ce dossier.

Fait et délibéré ce jour, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents

Pour copie conforme

Le secrétaire de séance  
Jean-Noël LECOINTE

Le Maire  
Pierre DURAND